

Agence Régionale de Santé (ARS) Aquitaine - Délégation territoriale de la Gironde

103 bis rue de Belleville | CS 91704 | 33 063 Bordeaux
Tél. : 05 57 01 45 01 - Fax : 05 57 01 47 85
<http://www.ars.aquitaine.sante.fr>

Message d'information concernant les mesures de prévention à adopter afin de limiter l'exposition aux poils urticants des chenilles processionnaires

Depuis septembre 2009, la région **Aquitaine** connaît une augmentation sensible des populations de **chenilles processionnaires** dans le massif landais notamment, mais aussi dans les pinèdes des autres départements.

Les poils de ces chenilles présentent des **propriétés urticantes** et peuvent être à l'origine d'**atteintes cutanées, oculaires, respiratoires ou allergiques** chez les personnes exposées.

Ces effets sur la santé n'impliquent pas nécessairement un contact direct avec les insectes, les poils peuvent rester présents et être urticants même quand les chenilles ne sont plus visibles.



Les premières mesures de prévention consistent à limiter les expositions aux poils de chenilles :

Eviter de rester sous ou près des pins attaqués ; Ne pas toucher les chenilles ni les nids ou les cocons;

Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. Les munir de vêtements

à longues manches, de pantalons, d'un couvre-chef et éventuellement de lunettes. Evitez de faire sécher du linge sous des arbres contenant encore des nids;

Ne pas utiliser du linge (serviette, vêtement) qui a été posé au sol; veiller au rangement du linge à l'abri des contaminations;

Demander aux campeurs de signaler la présence de nids;

Arroser soigneusement les zones concernées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants et réduire ainsi les risques de contact de l'allergène avec les enfants;

Ne pas se frotter les yeux en cas d'exposition.

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, **prenez une douche et changez de vêtements.**

En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, **consultez rapidement un médecin ou un pharmacien et en cas d'urgence appeler le 15.**